

Inscrib oi! Saison 2023-2024





POUR LES LICENCIES DE LA SAISON PRECEDENTE

- 1- Vous allez recevoir un mail de la FFHB, intitulé " Création/Renouvellement de votre licence", cliquer sur "Compléter le formulaire", vérifier les informations concernant l'identité et les coordonnées de l'adhérent, modifier si nécessaire.
- 2- Cocher le type de licence choisie (joueur ou dirigeant), renseigner la taille et la latéralité.
- 3- Ajouter les documents demandés : attention, n'utiliser que les documents officiels téléchargeables sur notre site internet ou à votre disposition au bureau du club.
- 4- A la fin de votre saisie, vous serez invités à signer numériquement voter licence ou celle de votre enfant.

POUR LES NOUVEAUX LICENCIES

Nous retourner la fiche d'inscription par mail à l'adresse <u>contact@hbc2e.fr</u>
Afin que nous puissions créer la fiche du licencié et vous faire parvenir le mail de la FFHB, valider votre adresse mail.

Ensuite, vous recevrez le mail de la FFHB et vous pourrez compléter le formulaire comme ci-dessus en rajoutant une photo et le recto de la carte d'identité de l'adhérent (ou sa page du livret de famille).

<u>ATTENTION</u> : LA LICENCE NE POURRA ÊTRE VALIDÉE PAR LE CLUB, QU'APRÈS RÉCEPTION DU **DOSSIER COMPLET** ET DE LA **COTISATION**!



Si tout a été rempli en ligne, la licence sera validée à réception :

- Du Formulaire d'inscription rempli et signé
- ♣ Du montant intégral de la cotisation (possibilité d'établir jusqu'à 3 chèques à l'ordre du HBC2E avec les dates d'encaissement au dos)

Si pas de possibilité de remplir le dossier en ligne, fournir en plus du formulaire et de la cotisation :

- ♣ Une photo d'identité, obligatoire pour toute demande de souscription ou renouvellement
- ♣ Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du livret de famille pour les mineurs
- ♣ Pour les mineurs, une attestation questionnaire de santé mineur (disponible au bureau ou en ligne) et l'autorisation parentale (disponible au bureau ou en ligne)
- → Pour les majeurs, l'original du certificat médical fédéral ou sur papier libre avec les mentions obligatoires (**pratique du handball en compétition**, nom, prénom et date de naissance du joueur, signature et tampon du praticien ou l'attestation de questionnaire de santé si certificat médical postérieur au 01/06/2021.

En plus, pour les mutations :

* Le règlement du montant de la mutation (les tarifs sont fixés à l'A.G. de la ligue AURA de Handball et communiqués lors des inscriptions

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

L'adhérent(e)			
NOM :	Prénom :		
M / F Date de	Naissance :/		
Adresse:			
Code Postal : Ville :			
N° de Téléphone Portable :///	/		
Mail de Référence pour info club :	@		
Etablissement Scolaire fréquenté ou profession	n : Classe :		
Responsable légal			
Responsable 1	Responsable 2		
NOM :	NOM :		
Prénom :	Prénom :		
N° de Tél. Portable :///	N° de Tél. Portable :///		
Profession :	Profession :		
Mail :@	Mail :@		
Date de naissance ://	Date de naissance ://		
Taille Tee-Shirt :	Facture : oui / non		
J'autorise le HBC2E à utiliser mon image : oui	non		
Je règle par :			
Je soussigné(e), dé	clare avoir pris connaissance du dossier d'inscription ainsi que d		

Signature précédée de la mention Lu et Approuvé

MODALITES DE REGLEMENT

CF règlement intérieur du Handball Club Echirolles Eybens :

Article 1 : Cotisation

"Carte Tattoo" : Seule la carte au nom du licencié est acceptée. Si la carte n'est pas encore

reçue, un chèque de caution de 60.00 € sera demandée.



"Pass'Région" : Seule la carte au nom du licencié est acceptée. Si la carte n'est pas encore

validée, faire un chèque de caution de 30.00 €.



Comité d'Entreprise : En cas de règlement par un CE, faire un chèque de caution



correspondant au montant de la participation.

Pour les Echirollois : se renseigner auprès de l'association OSE de la ville pour bénéficier



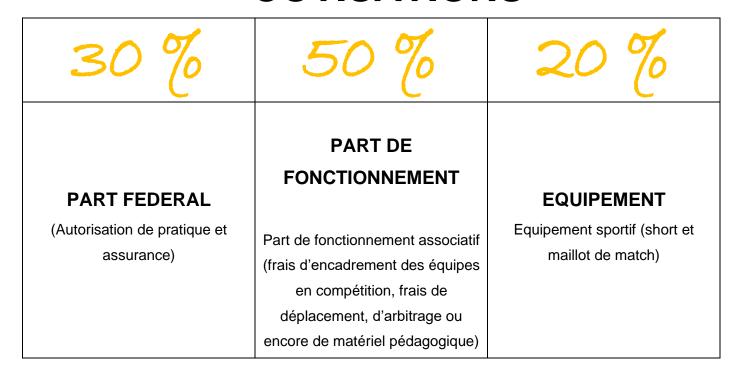
d'une remise supplémentaire de 40.00 €.

Autres: si d'autres aides (Etat, ...) se renseigner aux permanences

BEACH HANDBALL : cette saison le HBC2E vous propose de souscrire, en même temps que votre licence, à l'option Beach, ce qui vous permettra de profiter au meilleur tarif des installations lorsque le moment sera venu et ainsi de ne pas avoir à refaire un dossier.

Les tarifs sont : 70.00 € pour les 15 ans et plus et 50.00 € pour les années de 2009 à 2012

COTISATIONS



TARIFS SAISON 2023-24

		<u>Tarifs</u>		
Catégories		Année de Naissance	Echirolles/Eybens (38320)	Extérieurs
Equipes Jeunes	Baby-Hand	2018 à 2020	100 €	110€
	- 9 ans	2015 à 2017	150 €	160 €
	- 11 à - 15 ans	2009 à 2014	180 €	200 €
	- 16 à - 18 ans	2006 à 2008	220 €	245 €
Equipes Adultes	18 et plus	2005 et Avant	230 €	255 €
Loisirs		140 €	140 €	
Dirigeant		35 €	35 €	
Handfit		130 € la licence ou 8 € la séance		
Beach Handball	2012 à 2009		50 €	
	2008 et avant		70 €	

- * Pour les équipes adultes, le tarif comprend un pack (tee-shirt) à 25.00 €
- * Pour les équipes jeunes de 2014 à 2006, le tarif comprend un pack (tee-shirt + gourde)

Règlement Intérieur

Le règlement intérieur a été voté au Conseil d'Administration du 30 mai 2018.

Article 1: Adhésion

- Chaque adhérent se verra remettre le règlement intérieur indiquant les droits et les devoirs de chacun. Son acceptation sera signée sur la fiche d'inscription.
- Aucune adhésion ne sera validée sans le retour du dossier complet et signé par le licencié et par les parents si le licencié est mineur ainsi que le versement intégral de la cotisation.
- Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement en cours d'année en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre.
- Le montant de la cotisation est défini suivant les catégories d'âge et de statut. Un tableau est établi chaque saison par le bureau directeur voté en Conseil d'Administration et adopté en Assemblée Générale.
- Les frais de mutation sont à la charge du nouveau licencié.

Article 2: Comportement

La cigarette, l'alcool, les stupéfiants et les produits dopants sont interdits au HBC2E dans le cadre sportif.

Tout licencié doit se comporter d'une manière irréprochable tant sur le terrain que dans les tribunes et l'enceinte d'un gymnase. Le bureau directeur se réserve le droit de retirer la licence d'un licencié pour mauvais comportement. Lorsqu'un licencié est sanctionné avec un passage en commission de discipline fédérale, il devra s'acquitter du montant de l'amende et des frais s'y rattachant et/ou effectuer des tâches liées à l'activité handball. Tout cas de discipline sera

étudié par le Conseil d'Administration.

Joueur

Il doit participer régulièrement aux entraînements et aux matchs. Il doit être à l'heure aux entraînements comme aux matchs, en cas d'empêchement il doit avertir l'entraîneur en amont.

Le licencié du club ne peut pas participer à un match, tournoi ou entraînement dans un autre club sans l'autorisation préalable écrite et signée par un membre du bureau sous peine de sanction.

- Entraineur

Il doit être à l'heure aux entraînements comme aux matchs. Il est responsable du comportement de son équipe ainsi que des formalités s'y rattachant. Il sera tenu responsable du matériel qui lui sera confié : maillots, ballons, véhicules... Il pourra être tenu responsable de toute amende pouvant être établie pour des motifs sportifs (forfait, non qualification de joueurs, feuille de match mal remplie...). S'il s'inscrit à une formation payée par le club il fera un chèque de caution qui sera encaissé s'il ne finit pas sa formation et ne la met pas au service du club la 2ème année.

Arbitre

Il est responsable de ses arbitrages. Il devra s'acquitter des amendes s'y rapportant.

- Public

Si le club est sanctionné pour le comportement du public et si les auteurs des troubles sont reconnus, des sanctions pourront être prises par le Conseil d'Administration.

Article 3 : Frais et dépenses engagés

L'association a une gestion totalement désintéressée, non lucrative et ne fonctionne pas en cercle restreint.

Les dépenses engagées après validation du trésorier par un de ses membres pour le fonctionnement de l'association sont remboursées sur justificatif ou font l'objet d'un abandon de créance au profit de l'association.

• Déplacement des équipes

Pour les équipes jeunes, les parents devront assurer les déplacements.

Pour les équipes seniors les déplacements se feront en véhicule personnel sauf pour les équipes évoluant au niveau national ou des minibus pourront être mis à disposition.

• Déplacement dirigeants, parents, accompagnateurs

Toutes les infractions au code de la route seront à la charge du contrevenant (amendes, retrait de points de permis...).

Article 4 : Règles générales de diffusion de l'information

Le club communique par mail, affichage, site internet et réseaux sociaux.

En vertu de l'article 9 du code civil, aucune image (photo, vidéo) de tout licencié reconnaissable ne pourra être publiée sans l'autorisation écrite du responsable légal exerçant l'autorité parentale.

Sous réserve d'accord, ces documents audiovisuels pourront être utilisés pour une diffusion sur le site du club et dans toute publication.

Article 5 : Décharge de responsabilité

L'association HBC2E décline toute responsabilité en cas de vol d'objets ou d'effets personnels pendant les temps des activités organisées.

Fait à Eybens le 31 mai 2018

Le Président